

## Société des Boissons du Maroc (SBM) signe un Contrat de Cession d'Actions portant sur la cession à DISTRA (groupe Mutandis) de l'intégralité des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE)

Société des Boissons du Maroc ("SBM"), société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca, souhaite annoncer, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, avoir conclu avec DISTRA (société du Groupe Mutandis) (l'"Acquéreur"), le 08 juin 2023, un contrat de cession d'actions (le "Contrat de Cession EAE") définissant les termes et conditions de la cession par SBM de l'intégralité des actions de la société EAE (la "Transaction"), au prix de 380 millions de dirhams.

La signature du Contrat de Cession EAE :

- fait suite à la lettre d'offre engageante reçue de l'Acquéreur, et validée par le conseil d'administration de SBM en date du 8 décembre 2022 (et ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 9 décembre 2022 ([https://www.ammc.ma/sites/default/files/SBM\\_Cession\\_EAE.pdf](https://www.ammc.ma/sites/default/files/SBM_Cession_EAE.pdf))) ; et
- a été - conformément à la loi applicable - préalablement autorisée par le conseil d'administration de SBM tenu le 06 avril 2023 qui a donné tous pouvoirs au Directeur Général afin de signer ledit Contrat de Cession EAE.

Pour rappel, la société Euro Africaine des Eaux est propriétaire de la marque Ain Ifrane, elle exploite la source originelle de Bensmim située au cœur des montagnes de l'Atlas. Depuis 2013, Ain Ifrane est reconnue comme eau minérale naturelle. Cette activité réalise un chiffre d'affaires de 240 millions et un résultat net de 23 millions de dirhams, soit 8% et 6% des indicateurs consolidés respectifs.

La réalisation de la Transaction n'est pas immédiate et est soumise à la satisfaction de plusieurs conditions suspensives détaillées dans le Contrat de Cession EAE, dont notamment (i) l'obtention des autorisations réglementaires requises (telles que l'autorisation du Conseil de la Concurrence marocain) et (ii) la cession préalable par SBM à EAE de l'activité de distribution "eau minérale" qui est actuellement conduite par SBM (étant précisé que cette cession intragroupe préalable prendra la forme d'une cession de fonds de commerce).

Les parties ont pour objectif de clôturer la Transaction au cours du mois de juillet 2023.